



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 novembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

#### SONT ABSENTS

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	--

\*\*\*\*\*

#### 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018
- 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
- 1.4 Certificats de crédits

#### 2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Adoption - Calendrier des séances du conseil municipal 2019
- 2.2 Nomination - Maire suppléant - Année 2019
- 2.3 Nomination - Substitut - MRC des Laurentides
- 2.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers et des parcs
- 2.5 Autorisation - Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal 2018-2019
- 2.6 Adoption - Prévisions budgétaires pour l'année 2019 - Régie incendie des Monts
- 2.7 Adhésion - Mouvement international des "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort"



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 2.8** Confirmation - Convention d'aide financière entre la Municipalité du Village de Val-David et le Ministère du Tourisme - Projet de la Place publique
- 2.9** Appui en faveur de la construction de deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 - Sortie 76
- 2.10** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Madame Isabelle Jacob - Utilisation et entretien du sentier "Piste 23"
- 2.11** Renonciation à l'avis de 6 mois de non-renouvellement - Bail - Régie incendie des Monts
- 2.12** Appui - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- 2.13** Autorisation de signature - Renouvellement - Contrat de concession - Exploitation d'un commerce - Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne - Roc & Ride inc.
- 2.14** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Achat du lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec et servitude de non-déboisement et de non-construction
- 2.15** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Établissement et annulation de servitude - Fossé d'égouttement des eaux
- 2.16** Acceptation - Invitation de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### **3** Finance et trésorerie

- 3.1** Ratification du journal des déboursés

### **4** Travaux publics

- 4.1** Rejet de toutes les soumissions reçues - Prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de l'Ermitage et la route 117
- 4.2** Adjudication - Installation d'un système de ventilation - Salle communautaire - Appel d'offres 2018-012
- 4.3** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 4.4** Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau
- 4.5** Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau
- 4.6** Adjudication - Déneigement - Allées - Demande de prix #2018-011

### **5** Urbanisme et environnement

- 5.1** Renouvellement de mandats - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David
- 5.2** Renouvellement de mandats - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David
- 5.3** Projet de lotissement - Rue Horizon - Lot 2 992 952
- 5.4** Autorisation - Demande de permis 2018-10031 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 5.5** Demande de dérogation mineure: 1425, rue du Mont-Césaire
- 5.6** Demande de dérogation mineure: 693-695, 7e Rang
- 5.7** Demande de dérogation mineure: 693-695, 7e Rang
- 5.8** Autorisation - Plantation d'arbres - Coopérative de solidarité les jardins du soleil levant

### **6** Loisirs et culture

- 6.1** Adoption - Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Hiver 2018-2019
- 6.2** Autorisation - Cotisation annuelle - FADOQ - Région des Laurentides



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**6.3** Autorisation - Course de Pères Noël

**6.4** Autorisation - Location d'une roulotte pour patineurs - Parc Léonidas-Dufresne

**6.5** Adjudication - Fourniture de services d'entretien de quatre patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne (3) et parc du Lac Paquin - Val-David - Appel d'offres 2018-014

### **7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion - Règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

**7.2** Avis de motion - Règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

**7.3** Avis de motion - Règlement 900 concernant le brûlage - RETIRÉ

### **8** Projets de règlements

**8.1** Présentation et adoption du projet de règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

**8.2** Présentation et adoption du projet de règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

**8.3** Présentation et adoption du projet de règlement 900 concernant le brûlage - RETIRÉ

### **9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin

### **10** Varia

**10.1** Acceptation - Changement de nom des promoteurs - Projet de lotissement - Secteur Balanger - Lot 2 992 749

### **11** Documents déposés

**11.1** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.2** Dépôt des rapports de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**11.4** Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires

**11.5** Dépôt des états comparatifs semestriels au 31 octobre 2018

**11.6** Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 18-10-383 - Séance ordinaire du 9 octobre 2018

### **12** Points d'information des conseillers

### **13** Période de réponses

### **14** Période de questions

### **15** Levée de la séance



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-11-400

#### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté, en retirant les points 7.3 et 8.3 et en ajoutant le point 10.1 intitulé "Acceptation - Changement de nom des promoteurs - Projet de lotissement - Secteur Balanger - Lot 2 992 749".

**ADOPTÉE**

18-11-401

#### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-11-411	18-11-415	18-11-416
18-11-420	18-11-422	18-11-423
18-11-424	18-11-434	18-11-436
18-11-437		

Le 13 novembre 2018,

Lucien Ouellet  
Directeur de la trésorerie  
et secrétaire-trésorier adjoint

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-11-402

### 2.1 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 19 h 30 :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15 janvier
12 février
12 mars
9 avril
14 mai
11 juin
9 juillet
13 août
10 septembre
8 octobre
12 novembre
10 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

### ADOPTÉE

18-11-403

#### 2.2 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - ANNÉE 2019

**ATTENDU** l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** monsieur Carl De Montigny soit nommé maire suppléant pour toute l'année 2019.

### ADOPTÉE

18-11-404

#### 2.3 NOMINATION - SUBSTITUT - MRC DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal désigne comme substitut de la mairesse au conseil de la MRC pour toute l'année 2019 monsieur le conseiller Carl De Montigny.

### ADOPTÉE

18-11-405

#### 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS

**ATTENDU QUE** 9297-8246 Québec inc. est la seule et unique propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement La Sapinière);

**ATTENDU QUE** des sentiers de ski de randonnée et de raquette ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

**ATTENDU QUE** 9297-8246 Québec inc. est également seule et unique propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs et des sentiers de ski de randonnée et de raquette aménagés.

### ADOPTÉE

18-11-406

#### 2.5 AUTORISATION - APPEL DE PROJETS POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019

**ATTENDU** le Lac-à-l'épaule des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

**ATTENDU** la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

**ATTENDU QU'**aux termes de la résolution 2018.06.7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant aux partages des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Partage d'infrastructures sportives et de loisirs* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**QUE** le conseil municipal autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation.

### ADOPTÉE

18-11-407

#### 2.6 ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

**ATTENDU QUE** la Régie incendie des Monts (RIDM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2018;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2019 de la RIDM pour un montant total de 1 941 779,40 \$.

### ADOPTÉE

18-11-408

#### 2.7 ADHÉSION - MOUVEMENT INTERNATIONAL DES "VILLES POUR LA VIE - VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT"

**ATTENDU QUE** le nombre de pays recourant à la peine de mort est en constante régression et que malgré cela, en 2017, au moins 993 exécutions ont eu lieu à travers le monde (sans compter les milliers d'exécution en Chine);

**ATTENDU QU'**en 2017, plus de 2 000 villes réparties dans 92 pays se sont associées au mouvement "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort" afin d'exprimer leur refus à la peine de mort;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David souhaite adhérer à ce mouvement et ainsi dénoncer le caractère cruel et inhumain de ce type de peine;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adhère au mouvement mondial "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort" afin de joindre une vaste coalition demandant la fin de toutes les exécutions à travers le monde.

### ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-409

### 2.8 CONFIRMATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID ET LE MINISTÈRE DU TOURISME - PROJET DE LA PLACE PUBLIQUE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme dans le cadre du projet de la Place publique, dossier numéro 8391/010401;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 94 070 \$;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal confirme que les règles usuelles de gestion ont été respectées et que ses administrateurs, dirigeants et employés ne sont pas en situation de conflit d'intérêts dans le cadre du projet.

#### ADOPTÉE

18-11-410

### 2.9 APPUI EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE DEUX DESSERTES AUTOROUTIÈRES SUR L'AUTOROUTE 15 - SORTIE 76

**ATTENDU QU'**il est essentiel d'aménager deux dessertes supplémentaires sur l'autoroute 15 en provenance de la route 117 pour faciliter le transport des personnes (citoyens, touristes, travailleurs) et des marchandises et ainsi réduire la circulation de transit sur le tronçon de la route 117 située entre les sorties 86 et 76 de l'autoroute 15;

**ATTENDU QUE** la construction de ces deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 s'inscrit dans la stratégie gouvernementale sur la vitalité et l'occupation du territoire des Laurentides 2018-2022;

**ATTENDU QUE** lors de la tournée provinciale des ministres Martin Coiteux et Christine St-Pierre, les représentants de sept (7) MRC sous l'égide du conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, ont unanimement appuyé la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** cet emplacement est situé à la limite de la MRC des Laurentides et de la MRC des Pays d'en Haut;

**ATTENDU QUE** ce projet de construction de deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 à la sortie 76 a été approuvé en 2016 par le conseil de maires de la MRC des Laurentides et sera inscrit dans la prochaine version du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ainsi que dans le plan et le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QU'**en l'absence d'une desserte en direction nord, la Ville de Sainte-Adèle, le Village de Val-David et la Municipalité de Val-Morin doivent diriger leur trafic lourd, incluant la flotte de véhicules transportant les matières résiduelles vers la RIDR (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge), jusqu'à la sortie 86 située dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et ce, au détriment de la fluidité et de la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** de nombreux accidents sur l'autoroute 15 située au sud de la sortie 76 ont nécessité la mise en place d'une voie de contournement sur la route 117 d'une longueur de 14 kilomètres à partir de la sortie 86 à Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'à la sortie 72 située à Sainte-Adèle;

**ATTENDU QUE** le tronçon de la route 117 situé entre la sortie 86 jusqu'à la sortie 76 de l'autoroute 15 est devenu depuis ces dernières années un boulevard urbain avec 4 feux de signalisation et 3 zones limitant la vitesse à 50 km/h, ce qui réduit considérablement la fluidité de la circulation lorsqu'il est utilisé comme voie de contournement;

**ATTENDU** le parc d'affaires de 1,9 million de pieds carrés prévoyant la construction de vingt-quatre (24) bâtiments à vocation commerciale et industrielle légère et de services situés à la jonction de la route 117 et du chemin Curé-Corbeil dans Val-Morin, développé par deux entreprises locales;

**ATTENDU QU'**il n'existe aucun parc de ce type entre la Ville de Saint-Sauveur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts qui serait directement accessible à partir des deux dessertes aménagées par le ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** le développement immobilier de ce secteur prévoit une création d'emplois et des retombées économiques importantes pour les divers paliers gouvernementaux;

**ATTENDU QUE** les sorties 83 et 86 ne sont pas adéquates pour le transport des marchandises parce qu'elles accèdent à des secteurs résidentiels et/ou commerciaux;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David donne son appui à la Municipalité de Val-Morin qui demande au ministère des Transports du Québec de construire deux dessertes autoroutières supplémentaires sur l'autoroute 15 à partir de la route 117;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** ces deux dessertes autoroutières ont pour objectif de faciliter le transport des personnes (citoyens, touristes, travailleurs) et des marchandises conformément à la stratégie gouvernementale sur la vitalité et l'occupation du territoire des Laurentides 2018-2022;

**QUE** ce projet aura pour conséquence de réduire la circulation de transit sur le tronçon de la route 117 située entre les sorties 86 et 76 de l'autoroute 15, d'accroître l'efficacité de la circulation tout en augmentant la sécurité routière de ce secteur et en créant des retombées économiques importantes pour notre région;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, et à la Député du comté de Bertrand, madame Nadine Girault.

### ADOPTÉE

18-11-411

#### 2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - MADAME ISABELLE JACOB - UTILISATION ET ENTRETIEN DU SENTIER "PISTE 23"

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution 17-08-265 afin de signer un protocole d'entente avec madame Isabelle Jacob pour droit d'accès à un sentier connu comme étant la "Piste 23";

**ATTENDU QUE** la signataire autorisée par la résolution 17-08-265 n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente daté du 13 novembre 2018 avec madame Isabelle Jacob pour un droit d'accès au sentier sur le lot 2 993 543, tel que décrit à la résolution 17-08-265;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude à intervenir devant Me Daniel Pagé, notaire, si nécessaire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient  
puisées à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette ne vote pas.

### ADOPTÉE

18-11-412

#### 2.11 RENONCIATION À L'AVIS DE 6 MOIS DE NON- RENOUVELLEMENT - BAIL - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

**ATTENDU QUE** la Régie incendie des Monts (RIDM) a signifié sa  
volonté de ne pas renouveler le bail qui la lie avec la Municipalité  
pour la caserne;

**ATTENDU QUE** la RIDM n'a pas donné l'avis requis dans un délai  
de six mois du non-renouvellement, le tout conformément à l'article  
3.2 du bail;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière  
recommande de renoncer à l'avis de non-renouvellement de six  
mois, conditionnellement à ce qu'une partie des lieux soient libérés  
dans un délai de dix (10) jours de l'adoption de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** l'espace des lieux loués sont nécessaires pour de  
l'entreposage;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal renonce à l'avis de non-renouvellement de  
six mois requis par l'article 3.2 du bail entre la Municipalité du Village  
de Val-David et la RIDM, le tout conditionnellement à ce que les lieux  
loués soient en partie libérés dans un délai de dix (10) jours de  
l'adoption de la présente résolution.

### ADOPTÉE

18-11-413

#### 2.12 APPUI - DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

**ATTENDU** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de  
serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de  
la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne  
du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le  
climat mondial;

**ATTENDU QUE** tous les indicateurs scientifiques montrent que nous  
sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

vers une catastrophe appelée "bouleversement climatique abrupt et irréversible" qui menace la civilisation et la vie;

**ATTENDU** les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

**ATTENDU QUE** le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal confirme son intention d'appuyer la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

### **ADOPTÉE**

18-11-414

#### **2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE CONCESSION - EXPLOITATION D'UN COMMERCE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE - ROC & RIDE INC.**

**ATTENDU** l'existence d'un protocole d'entente entre Roc & Ride inc. et la Municipalité, lequel est venu à échéance à la fin de l'hiver 2016-2017;

**ATTENDU QUE** les parties désirent renouveler et bonifier les modalités du protocole ayant existé entre elles;

**ATTENDU** la possibilité que la Municipalité modifie la forme juridique du Parc régional et qu'en ce sens elle désire conserver une certaine liberté contractuelle;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de concession daté du 13 novembre 2018 d'une durée de deux ans avec Roc & Ride inc., lequel vise à déterminer les modalités d'occupation du



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

domaine public et d'exploitation d'un commerce par Roc & Ride inc.,  
durant la saison hivernale, sur les lieux appartenant à la Municipalité;

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 17-12-382.

### ADOPTÉE

18-11-415

#### **2.14 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACHAT DU LOT NUMÉRO 6 138 601, CADASTRE DU QUÉBEC ET SERVITUDE DE NON-DÉBOISEMENT ET DE NON- CONSTRUCTION**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Jean-François Giasson déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

**ATTENDU QU'**à l'été 2016, monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu ont manifesté leur intention à la Municipalité afin d'entreprendre un projet de construction sur le prolongement de la rue Ulric-Ménard;

**ATTENDU** la promesse d'achat entre la Municipalité du Village de Val-David et monsieur Giasson et madame Mathieu datée du 29 juin 2017, aux termes de laquelle la Municipalité accepte d'acquérir une portion du lot 2 990 802, cadastre du Québec, laquelle est maintenant connue comme étant le lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec, ainsi que la création d'une servitude de non-déboisement et de non-construction;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin de préparer un acte de vente par monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu à la Municipalité du Village de Val-David, du lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec, en contrepartie d'un montant de 19 885 \$ et qu'également une servitude de non-déboisement et de non-construction soit créée;

**QUE** les honoraires professionnels ainsi que les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis à cette fin;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 03-310-07-000 (Immobilisations loisirs) pour l'acquisition et 02-140-00-419 pour les honoraires professionnels.

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson ne vote pas.

### ADOPTÉE

18-11-416

#### 2.15 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ÉTABLISSEMENT ET ANNULATION DE SERVITUDE - FOSSÉ D'ÉGOUTTEMENT DES EAUX

**ATTENDU QUE** madame Isabelle Boudreau et la Municipalité du Village de Val-David se sont entendues pour effectuer certains travaux sur le lot 5 397 563, cadastre du Québec, aux termes d'une convention de partage des dépenses signée le 27 juillet 2018 ainsi qu'une entente datée du 30 juillet 2018, lesquelles ont été entérinées à la séance ordinaire du 9 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** des travaux ont été effectués sur le lot 5 397 563 appartenant à madame Isabelle Boudreau afin notamment de procéder à l'aménagement d'un fossé d'égouttement des eaux;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin de créer une servitude permettant l'aménagement d'un fossé d'égouttement des eaux sur le lot numéro 5 397 563, cadastre du Québec et de procéder à l'annulation de la servitude grevant présentement le lot précité;

**QUE** les honoraires professionnels et les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties, tel que relaté à l'entente ci-haut mentionnée datée du 30 juillet 2018;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-140-00-419.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### ADOPTÉE

18-11-417

#### 2.16 ACCEPTATION - INVITATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

**ATTENDU QUE** la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre à la Municipalité de tenir une session d'information sur leurs services et programmes;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal et la direction générale pourrait bénéficier de cette séance d'information et par le fait même poser toute question relative au soutien offert par le MAMH;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte l'invitation de la direction régionale du MAMH à offrir une présentation de leurs services aux membres du conseil municipal et à la directrice générale à une date à être déterminée.

### ADOPTÉE

#### 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-11-418

#### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181533 à 181712

727 434,10 \$

### ADOPTÉE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 4 TRAVAUX PUBLICS

18-11-419

#### 4.1 REJET DE TOUTES LES SOUMISSIONS REÇUES - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DE L'ERMITAGE ET LA ROUTE 117

**ATTENDU QUE** certains immeubles contigus à la route 117 doivent être raccordés au réseau d'égout municipal en raison de la vétusté de leurs installations privées;

**ATTENDU QUE** certains immeubles contigus à la route 117 feront l'objet d'une nouvelle construction et doivent faire l'objet d'un nouveau raccordement au réseau d'égout municipal;

**ATTENDU QU'**une estimation préliminaire des coûts a été réalisée par la firme Groupe SM inc. et un mandat de préparation des plans et devis a été octroyé à cette firme;

**ATTENDU QU'**un montant de 127 000,00 \$ est prévu au règlement d'emprunt numéro 727 pour ces travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivant l'appel d'offres ont été ouvertes le 8 août 2018;

**ATTENDU QUE** le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 161 924,274 \$, ce qui dépasse largement le montant budgété;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-006 concernant le prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de l'Ermitage et la route 117.

#### **ADOPTÉE**

18-11-420

#### 4.2 ADJUDICATION - INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION - SALLE COMMUNAUTAIRE - APPEL D'OFFRES 2018-012

**ATTENDU** la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant l'installation d'un système de ventilation - Salle communautaire - Appel d'offres 2018-012;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 novembre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Le Groupe CBS air inc.	24 400,00 \$
<b>Groupe Québeco inc.</b>	<b>57 567,00 \$</b>

**ATTENDU** la vérification de la conformité des soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue de Groupe CBS air inc. n'est pas conforme aux exigences mentionnées au document d'appel d'offres;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission présentée par Groupe Québeco inc. comme étant conforme;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat à Groupe Québeco inc., au montant de 57 567,00 \$ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 726.

### ADOPTÉE

18-11-421

#### 4.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-422

### 4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

**ATTENDU** la recommandation datée du 16 octobre 2018, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement à la réception finale des travaux concernant le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 19 800,57 \$ plus les taxes applicables, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

#### ADOPTÉE

18-11-423

### 4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU

**ATTENDU** la recommandation datée du 7 novembre 2018, rédigée par monsieur Jesse Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement à la réception finale des travaux concernant le remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Campeau.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bircon inc. une somme de 20 571,37 \$ (incluant l'engazonnement supplémentaire au 1775, rue Campeau) plus les taxes applicables, à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

#### ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-424

### 4.6 ADJUDICATION - DÉNEIGEMENT - ALLÉES - DEMANDE DE PRIX #2018-011

**ATTENDU** la demande de prix effectuée concernant le Déneigement  
- Allées - Demande de prix #2018-011;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29  
octobre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** la firme ayant déposé une soumission est la  
suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Gestion immobilière D.D. inc.	10 500,00 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission présentée par  
Gestion immobilière D.D. inc. comme étant conforme;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat à Gestion immobilière  
D.D. inc., au montant de 10 500 \$ (plus les taxes applicables), le tout  
conformément à la soumission reçue;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient  
puisées à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

**ADOPTÉE**

### 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-11-425

#### 5.1 RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL- DAVID

**ATTENDU** l'existence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)  
prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

**ATTENDU** la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de messieurs Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2020.

### ADOPTÉE

18-11-426

#### 5.2 RENOUELEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**ATTENDU** l'existence du Comité consultatif sur l'environnement (CCE) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

**ATTENDU** la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de mesdames Marie Provost et Joëlle Parent pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2020.

### ADOPTÉE

18-11-427

#### 5.3 PROJET DE LOTISSEMENT - RUE HORIZON - LOT 2 992 952

**ATTENDU QUE** le promoteur, 2769221 Canada inc., a présenté une demande pour le projet de lotissement de la rue Horizon;

**ATTENDU** la résolution 18-04-138 aux termes de laquelle le conseil municipal a accepté l'avant-projet déposé;

**ATTENDU QUE** le projet de lotissement permet de créer 40 lots résidentiels non desservis par l'aqueduc et l'égout ainsi que la construction de la rue de l'Horizon;

**ATTENDU QUE** les travaux d'infrastructures sont montrés sur le plan préparé par la firme d'ingénieurs Groupe Laurence, en date du 28 septembre 2018, sous le numéro 56.21.02 de ses dossiers;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'estimation des coûts de la réalisation des travaux de cette étape s'élève à un montant de 931 757,00 \$;

**ATTENDU QUE** le projet de lotissement respecte le règlement de lotissement numéro 602 présentement en vigueur;

**ATTENDU QU'**une cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé devra être versée à la Municipalité;

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente relatif à l'exécution et au financement de travaux municipaux doit être approuvé en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de lotissement à la condition de signer un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la Municipalité tout document relatif à ce protocole d'entente pour la réalisation des travaux et ce, une fois que toutes les exigences entourant ce document seront remplies.

### ADOPTÉE

18-11-428

#### 5.4 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10031 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU QUE** 9165-1802 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10031;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10031, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 950,00 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant;

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 18-09-347.

### ADOPTÉE

18-11-429

#### 5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1425, RUE DU MONT-CÉSAIRE

**DEMANDE** de monsieur Frédéric Massé relativement au 1425, rue du Mont-Césaire, afin de permettre un bâtiment accessoire à une distance de 0 mètre du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-116;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-430

### 5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 693-695, 7E RANG

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00080 au 1425, rue du Mont-Césaire, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 14 820, en date du 18 janvier 2018.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE** de monsieur Andrew Kreismann relativement au 693-695, 7<sup>e</sup> Rang, afin de permettre la construction d'une allée véhiculaire privée d'une longueur de 1 035 mètres alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une longueur maximale de 750 mètres.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-114;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00083 au 693-695, 7<sup>e</sup> Rang, tel que démontré sur le plan d'opération cadastrale préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6 253, en date du 20 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

18-11-431

### 5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 693-695, 7E RANG

**DEMANDE** de monsieur Andrew Kreismann relativement au 693-695, 7<sup>e</sup> Rang, afin de permettre la construction d'une allée véhiculaire privée à l'intérieur d'un secteur comportant des pentes de 30 % à 60



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

% alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit qu'à l'intérieur de ces secteurs de fortes pentes, soit plus de 30 %, seuls les travaux et ouvrages de stabilisation des pentes et le remplacement des ouvrages et constructions existantes liées aux activités et aux équipements récréatifs sont autorisés.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-115;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00084 au 693-695, 7<sup>e</sup> Rang, tel que démontré sur le plan technique préparé par Éric Jokinen, membre de l'Ordre des ingénieurs, reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2018 ainsi que sur le plan concept préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6 244, en date du 12 septembre 2018, à la condition de fournir un rapport d'étape à chaque phase de construction de l'allée véhiculaire privée et un rapport final des travaux réalisés à la fin des travaux indiquant les déficiences et les corrections à apporter.

### **ADOPTÉE**

18-11-432

#### **5.8 AUTORISATION - PLANTATION D'ARBRES - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES JARDINS DU SOLEIL LEVANT**

**ATTENDU QUE** la Coopérative de solidarité les jardins du soleil levant a reçu une subvention de 4 000 \$ d'Arbres Canada pour la plantation d'arbustes fruitiers;

**ATTENDU QUE** la Coopérative gère déjà le jardin communautaire et a demandé l'autorisation à la Municipalité afin d'effectuer la plantation d'arbustes fruitiers à cet endroit, soit au 1280 rue Dion (Chalet Dion);



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QU'**une telle plantation ne contrevient pas à la réglementation municipale et correspond à la mission du jardin communautaire;

**ATTENDU QUE** la plantation a eu lieu le 14 octobre 2018;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine l'autorisation donnée à la Coopérative pour la plantation d'arbustes qui a eu lieu le 14 octobre 2018 et que la Municipalité remercie la Coopérative pour ce projet.

### ADOPTÉE

## 6 LOISIRS ET CULTURE

18-11-433

### 6.1 ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2018-2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2018-2019, selon le tableau suivant, à savoir:

<i>ski de fond</i>	<i>raquette, fat bike / télémark hors-piste</i>	<i>FORFAIT*</i>	
		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
<i>Tarif journalier 18 ans +</i>			
17\$	10\$	50\$/hiver 50\$/annuel	125\$/hiver 170\$/annuel
<i>Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent</i>			
<i>Tarif journalier 60 ans +</i>		<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
17\$	10 \$	45\$/hiver 45\$/annuel	110 \$/hiver 150 \$/annuel
<b>Spécial mardi et mercredi*</b>		<b>Corporatif local</b>	
12\$ ski / 8\$ raquette, télémark, fat bike		10\$/120\$ / annuel	



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**Groupe scolaire (primaire et secondaire), garderie, camp de jour,  
association, regroupement (6 à 17ans)**

**4 \$**

<b>Tarif de groupe</b>		
<b>Tarif journalier / par personne (15 personnes +) 1 gratuité par 15 personnes</b>		
<i>Ski de fond</i>	<i>Raquette, fat bike télémark hors-piste</i>	<i>CÉGEP et UNIVERSITÉ (ski, raquette, télémark, fat bike)</i>
12\$	8 \$	5\$
<b>Tarif DUO</b>		
<b>Parc régional de Val-David-Val-Morin &amp; Parc linéaire Le P'tit train du Nord</b>		
<b>Forfait DUO ANNUEL</b>		<b>Forfait hiver</b>
<i>Résident</i>	<i>Non-Résident</i>	<i>Non-résident</i>
117 \$	257 \$	212 \$
<b>Tarif DUO 60 ans et +</b>		
108 \$	234 \$	193 \$

- Forfait hiver (de novembre 2018 à avril 2019) : Ski de fond, ski de montagne hors-piste, fat bike et raquette.
- Forfait annuel (de novembre 2018 à novembre 2019) : Ski de fond, ski de montagne hors-piste, raquette, Fat bike, vélo de montagne et randonnée pédestre.
- Carte perdue 5\$.
- \*Sauf 25-26 décembre 2018 et 1-2 janvier 2019

**QUE** la portion du sentier intervillages créé par l'organisme Par Monts et Vals traversant le Parc régional de Val-David-Val-Morin soit tarifée au même titre que les autres accès au parc.

**ADOPTÉE**

18-11-434

### 6.2 AUTORISATION - COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 \$ taxes non applicables;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-90-494.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-435

### 6.3 AUTORISATION - COURSE DE PÈRES NOËL

**ATTENDU** l'événement sportif et communautaire: Course de Pères Noël;

**ATTENDU QUE** l'activité de marche et de course à pied se tiendra le 16 décembre 2018 entre 11 h 00 et 16 h 00;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de cette activité, dont le départ se fera du parc Léonidas-Dufresne;

**QUE** la Municipalité rende disponible, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

#### **ADOPTÉE**

18-11-436

### 6.4 AUTORISATION - LOCATION D'UNE ROULOTTE POUR PATINEURS - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

**ATTENDU QUE** le parc Léonidas-Dufresne est le lieu de rassemblement, durant la saison hivernale, entre autres pour les patineurs et les joueurs de hockey;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de louer une roulotte pour la saison;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC. datée du 11 octobre 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la location d'une roulotte pour la période du 15 décembre 2018 au 15 mars 2019, pour une dépense n'excédant pas 2 425,00 \$ plus les taxes applicables;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-30-516.

### ADOPTÉE

18-11-437

#### 6.5 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE QUATRE PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE (3) ET PARC DU LAC PAQUIN - VAL-DAVID - APPEL D'OFFRES 2018-014

**ATTENDU** la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant la fourniture de services d'entretien de quatre patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne (3) et parc du Lac Paquin - Val-David - Appel d'offres 2018-014;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 novembre 2018, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** la personne ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Jesse Brisson	68 600,00 \$

**ATTENDU** la vérification de la conformité de la soumission reçue;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission présentée par Jesse Brisson comme étant conforme;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat à Jesse Brisson, au montant de 68 600,00 \$ \$ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-31-447.

### ADOPTÉE

#### 7 AVIS DE MOTION



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-438

### 7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera adopté le futur règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

18-11-439

### 7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera adopté le futur règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 900 CONCERNANT LE BRÛLAGE - RETIRÉ

Cet avis de motion a été retiré par le conseil municipal.

## 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-11-440

### 8.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

**ADOPTÉE**

18-11-441

### 8.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS





## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

**ADOPTÉE**

### **8.3 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 900 CONCERNANT LE BRÛLAGE - RETIRÉ**

Cette résolution a été retirée par le conseil municipal.

## **9 RÈGLEMENTS**

18-11-442

### **9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 704 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR PAYER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages ainsi que les frais incidents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 310 000 \$.

**ADOPTÉE**

## **10 VARIA**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-443

### 10.1 ACCEPTATION - CHANGEMENT DE NOM DES PROMOTEURS - PROJET DE LOTISSEMENT - SECTEUR BALANGER - LOT 2 992 749

**ATTENDU** la résolution numéro 18-10-381 aux termes de laquelle la Municipalité a accepté le projet de lotissement dans le secteur de la rue Balanger - Lot 2 992 749 aux promoteurs madame Rachel Asselin-David et monsieur Pascal Aubin;

**ATTENDU** la réception de l'avis de changement de nom des promoteurs dudit projet de lotissement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte que le nom des promoteurs du projet de lotissement dans le secteur de la rue Balanger soit modifié par messieurs Dominic Asselin et Daniel Asselin;

**QUE** messieurs Asselin s'engagent à signer un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur.

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### 11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### 11.4 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Kathy Poulin
- Jean-François Giasson
- Dominique Forget
- Mathieu Bouthillette
- Guy Séguin
- Carl De Montigny
- Manon Paquin

### 11.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS AU 31 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au Code municipal du Québec et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs semestriels en date du 31 octobre 2018.

### 11.6 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 18-10-383 - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sophie Charpentier, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 18-10-383 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2018.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-11-444

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit levée à 22 h 26.

**ADOPTÉE**

**Kathy Poulin**  
Mairesse

**Kathy Poulin**  
Présidente d'assemblée

**Sophie Charpentier, MBA**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière